



A.L.S.H. BUSIGNY

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Fiche d'inscription février 2025



Je soussigné

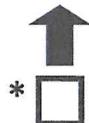
Demeurant à :n°..... Rue.....

Tél : N° allocataire :Caisse :

Déclare exercer mon autorité parentale ou une autorité de tutelle sur les enfants dont les noms suivent et sollicite leur inscription à l'ALSH pour la période du 10 février au 14 février 2025 de 9h à 17h.

Les enfants ne pourront sortir avant 17h que sur autorisation parentale.

	Nom, prénom et date de naissance de chaque enfant	1ère semaine
* <input type="checkbox"/> né(e) le.....	<input type="checkbox"/>
* <input type="checkbox"/> né(e) le.....	<input type="checkbox"/>
* <input type="checkbox"/> né(e) le.....	<input type="checkbox"/>
* <input type="checkbox"/> né(e) le.....	<input type="checkbox"/>
* <input type="checkbox"/> né(e) le.....	<input type="checkbox"/>



* Cocher

Pour autoriser l'enfant à repartir seul dès 17h

TARIFICATION A LA SEMAINE POUR UN ENFANT

	COMMUNE	HORS COMMUNE
QF de 0 à 369	10,00 €	10,00 €
QF de 370 à 499	18,00 €	18,00 €
QF de 500 à 700	24,00 €	24,00 €
QF de 701 à 900	26,00 €	35,00 €
QF de 901 à 1100	28,00 €	40,00 €
QF de 1101 et plus	30,00 €	45,00 €

QUOTIENT FAMILIAL QF	TARIF POUR UNE SEMAINE	SOMME A ENCAISSER
.....€

Le prix comprend l'inscription et les repas.

Aucun remboursement ne sera effectué pour maladie, seule l'hospitalisation de l'enfant donne droit à remboursement. (à partir de la date d'hospitalisation)

Busigny, le.....

Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2024/2025

DOCUMENT CONFIDENTIEL

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS : Joindre obligatoirement la copie du carnet de santé.

Les enfants nés à partir de 2018 sont soumis à 11 vaccins (et non 3)

Pour rappel :

VACCINS OBLIGATOIRES	VACCINS RECOMMANDÉS
	<u>Ou obligatoire pour les enfants nés après le 01/01/2018</u>
Diphthérie	Hépatite B *
Tétanos	Rubéole-Oreillons-Rougeole*
Poliomyélite	Coqueluche*
	Méningocoque C*
	Pneumocoque *
	Méningite Hib*
	Autres :

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs / périscolaires ? Oui non

Si oui, joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants (**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

ALLERGIES : MÉDICAMENTEUSES OUI NON

*ALIMENTAIRES OUI NON

AUTRES :

PRÉCISEZ LA CAUSE ET LA RÉACTION DE L'ALLERGIE + joindre un certificat médical :

.....

CONDUITE A TENIR :

.....

Existe-t-il un P.A.I (projet d'accueil individualisé) OUI Joindre le protocole et toutes informations utiles. NON

* s'il existe des **problèmes médicaux liés à l'alimentation** (allergie, intolérance alimentaire, diabète, maladie chronique ...), un **Protocole d'Accueil Individualisé Périscolaire devra être mis en place et/ou complété par un PAI existant. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire. Dans le cas où une trousse d'urgence est nécessaire, elle sera obligatoirement remise au responsable de la structure d'accueil.**

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si **oui préciser** en indiquant les précautions à prendre. oui non (ASTHME, MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION...)

.....

.....

.....

.....

.....

3 – RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS :

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie, etc...

AUTRES RECOMMANDATIONS UTILES :

.....
.....
.....
.....

4 -RESPONSABLE DE L'ENFANT

Responsable N °1 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL PORTABLE : TEL TRAVAIL

Responsable N °2 : NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL PORTABLE : TEL TRAVAIL

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature du responsable n°1

Signature du responsable n°2